

1637_042.jpg



1637_043.jpg

Histoire de nostre Temps. 43

dans mondit escrit; lesquelles parties j'entends sous la condition de mondit serment devoir estre accomplies punctuellement, & au contentement du sieur Comte, auparavant que je pourray dire, declarer, ou laisser sçavoir la moindre chose que ledit sieur Comte m'a dit. Ainsi fait en la ville de Liege ce dernier de Mars de l'an 1634.

F. H. P. D. C. D.

IE declare avoir donné, comme ie donne par cette, en qualité d'Ambassadeur, & Gouverneur des armées du Roy, & en toutes autres que j'en pourrois avoir la permission, à Monsieur le Comte de Warfuzée son pardon, & promets de procurer que S. M. le ratifie, & le luy donne en forme dedans quarante jours, en effectuant par ledit sieur Comte ce que de sa part, & de son ordre a esté promis par le R. P. P. D. C. D. à Liege. Fait à Bruxelles ce 9. Janvier 1634.

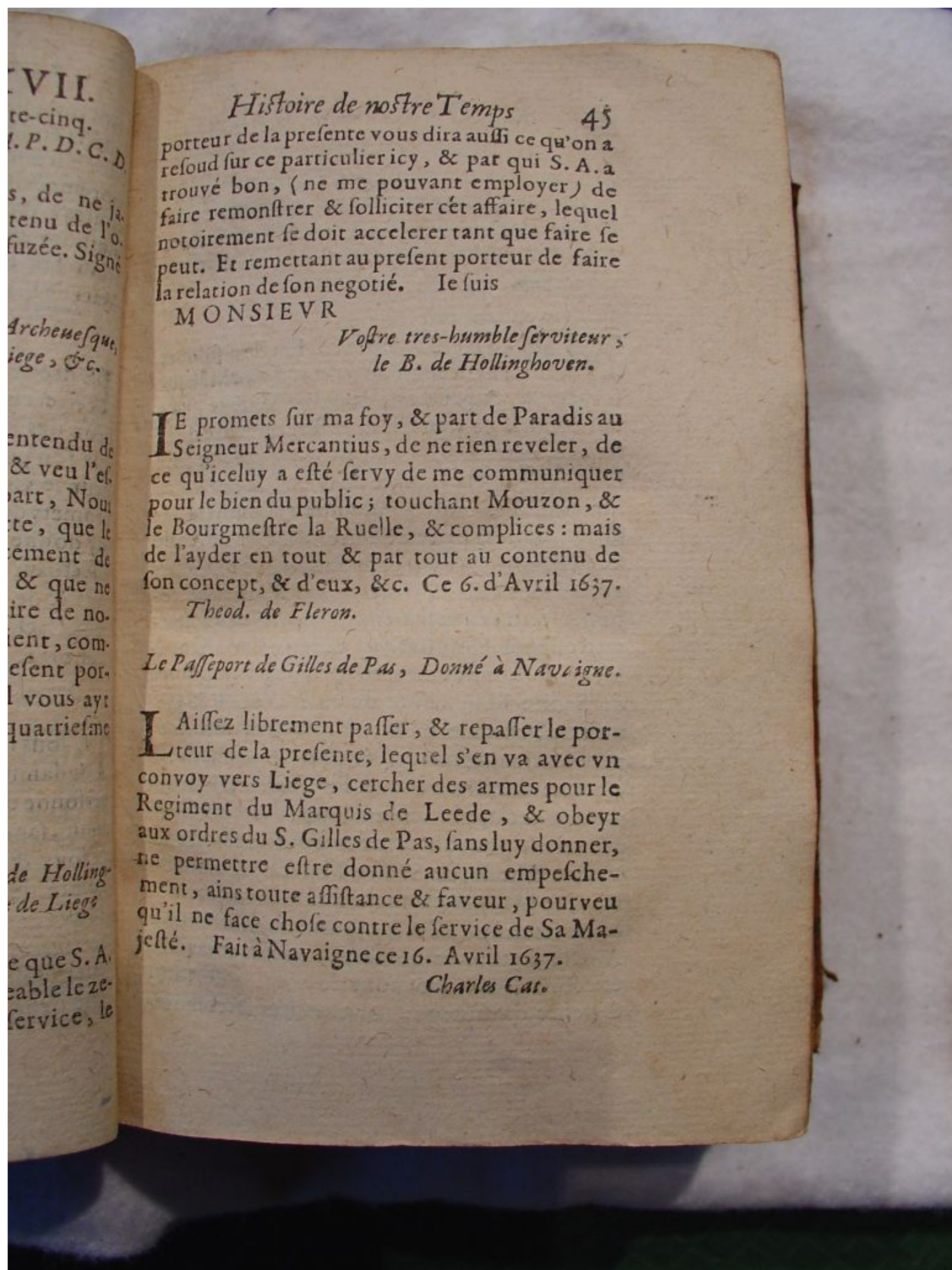
Le Marquis d'Aytona.

IE sous signé, promets sur la part de Paradis, & damnation de mon ame, de ne révéler à personne du monde directement, ou indirectement, sans retention mentale, le tout à la bonne foy, & suivant l'intention de Monsieur le Comte de Warfuzée tout ce que ledit sieur Comte me veut declarer ce matin, & pour lequel sujet je doy partir ce jourd'huy vers Bruxelles, seulement aux personnes cōvenuës avec ledit sieur Comte. Ainsi fait à Liege ce pre-

1637_044.jpg



1637_045.jpg



Histoire de nostre Temps

45

porteur de la presente vous dira aussi ce qu'on a
resoud sur ce particulier icy, & par qui S. A. a
trouvé bon, (ne me pouvant employer) de
faire remonstrer & solliciter cét affaire, lequel
notoirement se doit accelerer tant que faire se
peut. Et remettant au present porteur de faire
la relation de son negocié. Je suis

MONSIEUR

*Vostre tres-humble serviteur,
le B. de Hollinghoven.*

IE promets sur ma foy, & part de Paradis au
Seigneur Mercantius, de ne rien reveler, de
ce qu'iceluy a esté servy de me communiquer
pour le bien du public; touchant Mouzon, &
le Bourgmestre la Ruelle, & complices: mais
de l'ayder en tout & par tout au contenu de
son concept, & d'eux, &c. Ce 6. d'Avril 1637.

Theod. de Fleron.

Le Passeport de Gilles de Pas, Donné à Navaigne.

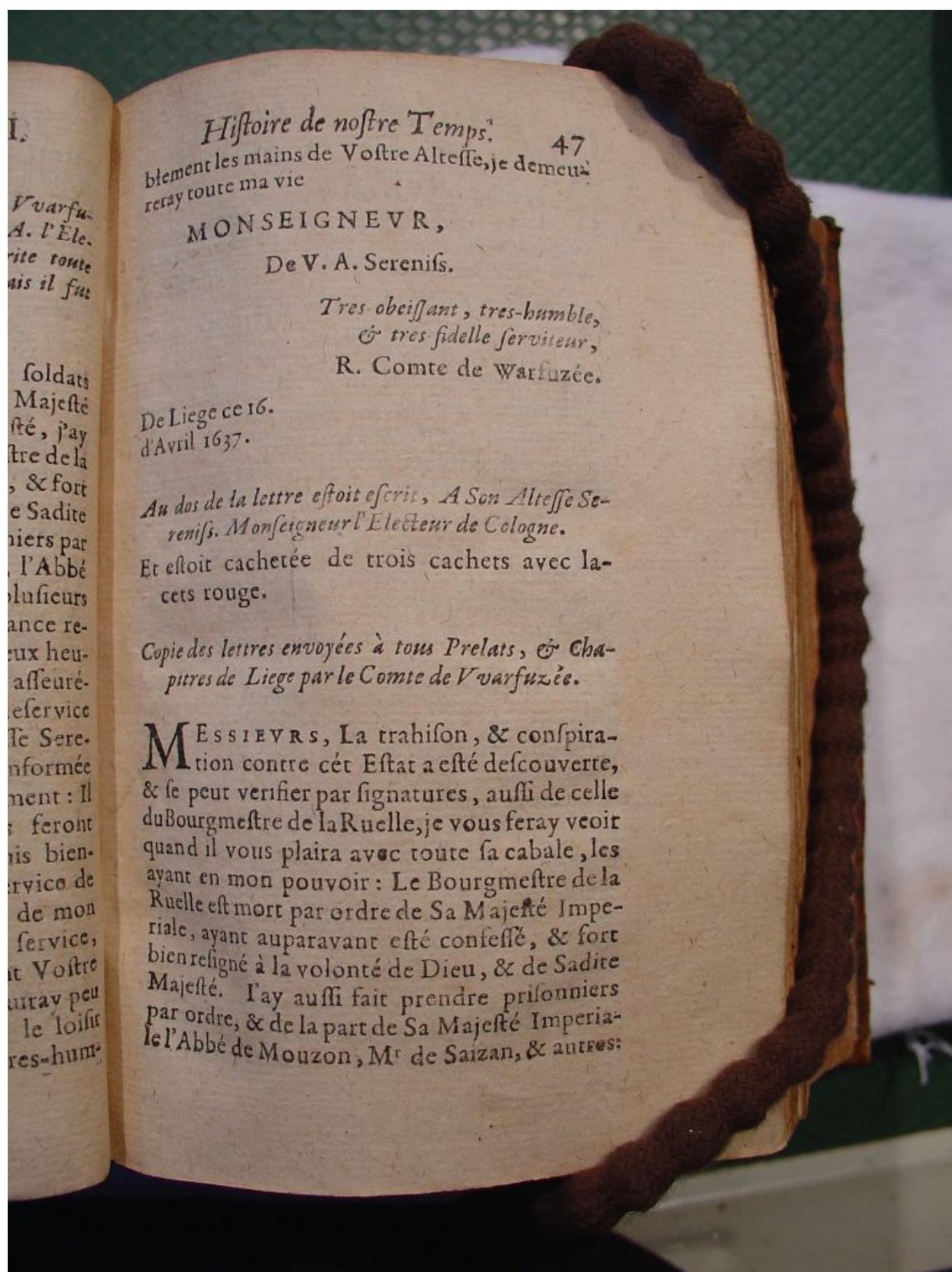
Laissez librement passer, & repasser le por-
teur de la presente, lequel s'en va avec vn
convoy vers Liege, chercher des armes pour le
Regiment du Marquis de Leede, & obeyr
aux ordres du S. Gilles de Pas, sans luy donner,
ne permettre estre donné aucun empesche-
ment, ains toute assistance & faveur, pourveu
qu'il ne face chose contre le service de Sa Ma-
jesté. Fait à Navaigne ce 16. Avril 1637.

Charles Cat.

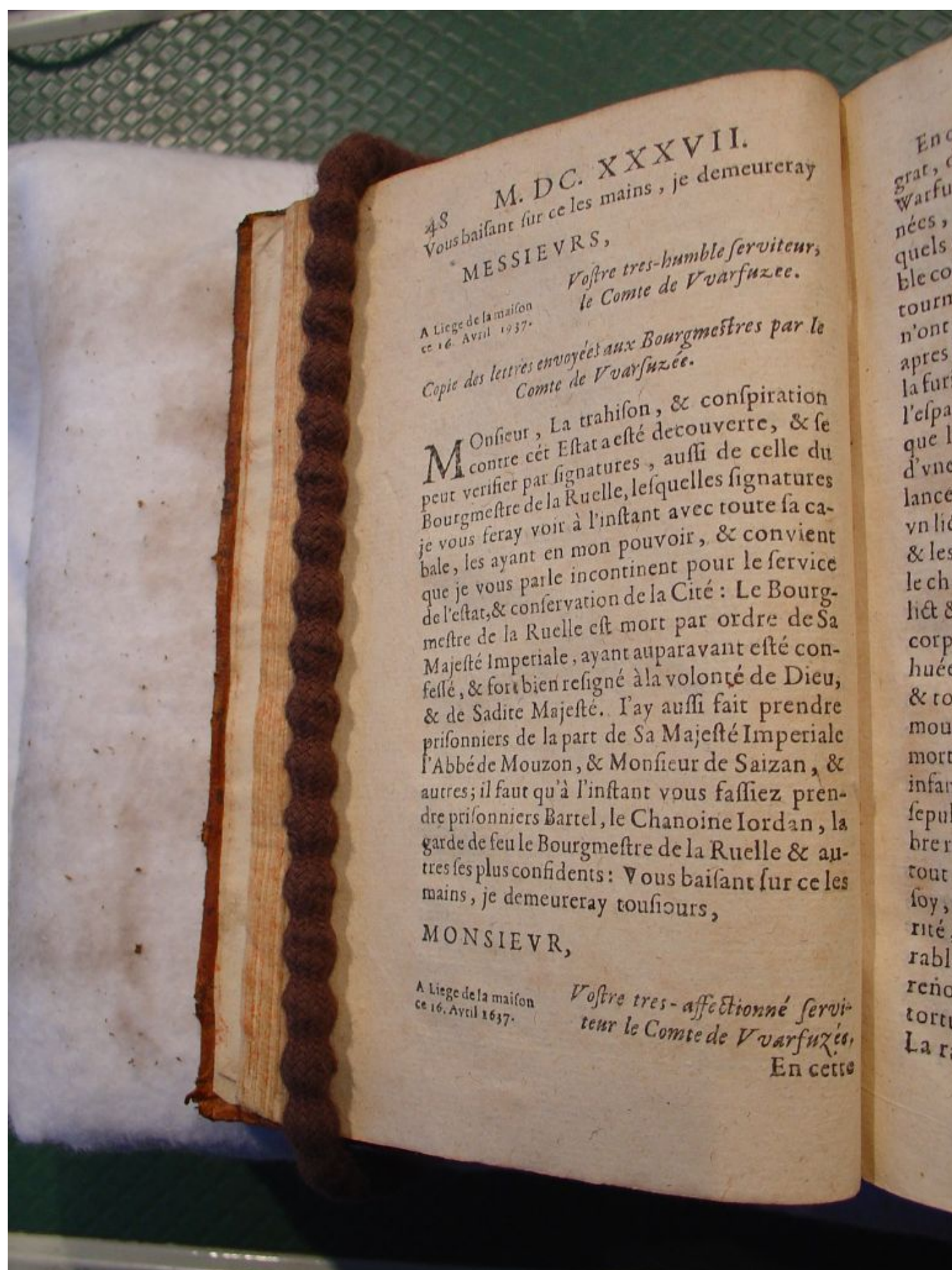
1637_046.jpg



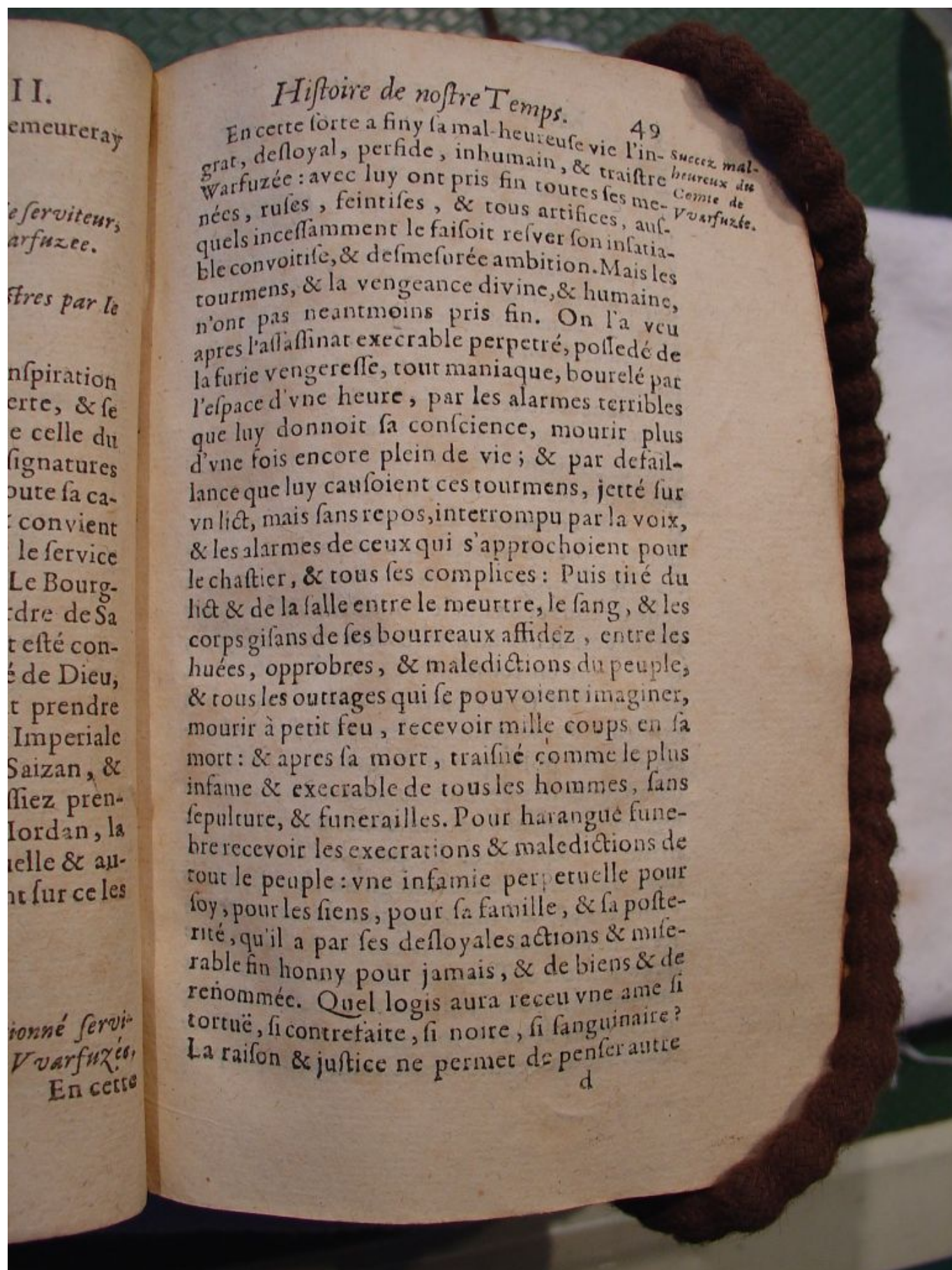
1637_047.jpg



1637_048.jpg



1637_049.jpg



1637_050.jpg



1637_051.jpg

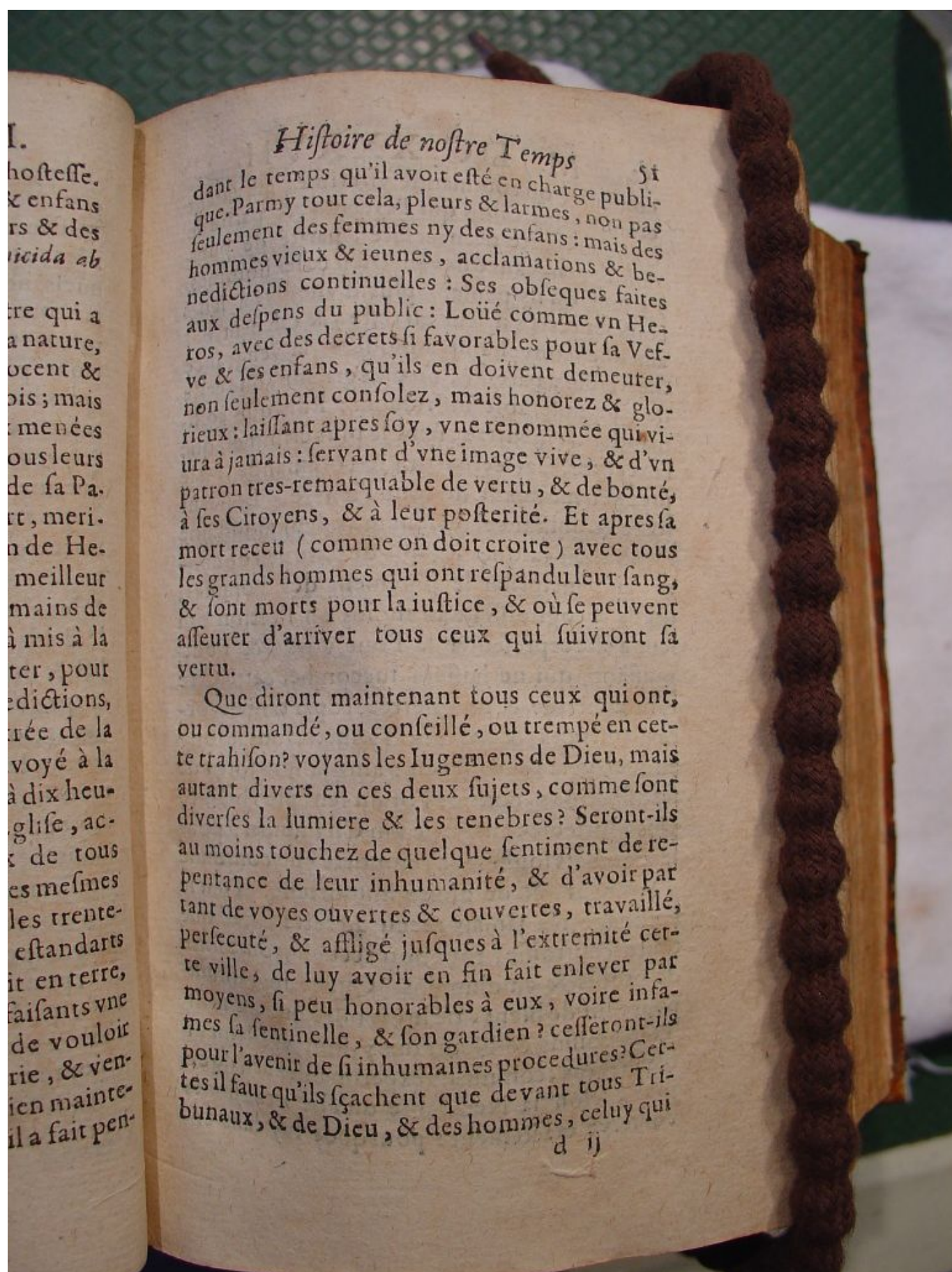


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan